

# **Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 DECEMBRE 2008**

Date de Convocation : 02 décembre 2008

L'an deux mille huit, le cinq décembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur DHONDT Denis, Maire.

Etaient présents : Mme CABOCHETTE Sylvie.  
MM., BELLETTRE Michel, BOUCHER Eric, DELMAS  
Bertrand, LEU Grégory, PASCAUD Sébastien,  
VANDOOOLAEGHE Noël.

Etaient absents excusés : Mme GADRÉ Chantal, M. GUILBERT Roger.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2008**

Lecture du compte rendu de la réunion du 20 octobre 2008.

Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

## **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2008 – VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2008 – N°3/2008 ET N°4/2008 QUI ANNULE ET REMPLACE LA N°3/2008**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures complémentaires de crédits ci-après :

### **N°3/2008**

OBJETS DES DEPENSES à inscrire en section d'investissement : Achat d'un convecteur électrique pour la mairie, d'une armoire pour la mairie et de cendriers extérieurs pour la salle polyvalente.

### **Diminution sur crédits déjà alloués :**

\* Chapitre 011, Article 61522 (Entretien de bâtiments) – Somme de : moins 1 370,00 euros

### **Augmentation des crédits :**

\* Chapitre 21, Article 2184 (Mobilier : armoire mairie) – Somme de : plus 540,00 euros

\* Chapitre 21, Article 2188 (Autres immobilisations corporelles : cendriers extérieurs ; convecteur électrique) - Somme de : plus 830,00 euros

Parallèlement le chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) se verra augmenter de plus 1 370,00 euros et le chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) se verra lui aussi augmenter de plus 1 370,00 euros.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'opérer les ouvertures complémentaires de crédits ci-dessus.

## **N°4/2008 – ANNULE ET REMPLACE LA N°3/2008**

**OBJETS DES DEPENSES à inscrire en section d'investissement** : Achat d'un convecteur électrique pour la mairie, d'une armoire pour la mairie et de cendriers extérieurs pour la salle polyvalente et **en section de fonctionnement** au chapitre 65.

### **Diminution sur crédits déjà alloués :**

\* Chapitre 011, Article 61522 (Entretien de bâtiments) – Somme de : moins  
1 475,00 euros

### **Augmentation des crédits :**

- \* Chapitre 21, Article 2184 (Mobilier : armoire mairie) – Somme de : plus 540,00 euros
- \* Chapitre 21, Article 2188 (Autres immobilisations corporelles : cendriers extérieurs ; convecteur électrique) - Somme de : plus 830,00 euros
- \* Chapitre 65, Article 6531 – Somme de : plus 105,00 euros

Parallèlement le chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) se verra augmenter de plus 1 370,00 euros et le chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) se verra lui aussi augmenter de plus 1 370,00 euros.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'opérer les ouvertures complémentaires de crédits ci-dessus.

## **TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Vu l'article 141-3 du code de la voirie routière relatif au classement et au déclassement de la voirie communale,

Vu le précédent tableau de classement unique des voies communales, daté du 05 novembre 2007 qui établissait la longueur des voies communales à 10 505 mètres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, ADOPTE le tableau unique de classement de la voirie communale, ci-annexé et daté du 05 décembre 2008, qui établit la longueur des voies classées dans le domaine public communal à 9 945 mètres.

La longueur de la voirie ainsi classée dans le domaine public de la commune sera pris en compte dans le calcul des dotations 2010.

## **LOCATION DES CHEMINS COMMUNAUX 2008**

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote les locations des chemins remis en culture et loués aux agriculteurs de BOVELLES pour 2008.

Compte tenu de l'indice des fermages pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009 fixé à 133,70 (indice 2007 : 124,73) les locations se répartissent comme suit :

E.A.R.L DU PAOUL :  $9,46 \text{ €} \times 133,70 : 124,73 = \underline{10,14 \text{ €}}$

E.A.R.L DES TROIS VALLEES :  $53,98 \text{ €} \times 133,70 : 124,73 = \underline{57,86 \text{ €}}$

E.A.R.L VANDOO LAEGHE :  $16,10 \text{ €} \times 133,70 : 124,73 = \underline{17,26 \text{ €}}$

M. DEHOSTINGUE Michel :  $7,64 \text{ €} \times 133,70 : 124,73 = \underline{8,19 \text{ €}}$

## **REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE ET D'ELECTRICITE SIS/COMMUNE POUR 2008**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de répartir comme il suit les frais de chauffage de l'école Louis Pergaud de Bovelles qui s'élèvent pour 2008 à 2 020,40 euros (1 454,92 + 565,48).

- Pour le Syndicat Intercommunal Scolaire de Bovelles, Clairly-Saulchoix, Creuse, Saisseval : ½ consommation et abonnement EDF soit 1 010,20 euros.

- Pour la Commune de Bovelles : ½ consommation et abonnement EDF soit 1 010,20 euros.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SPA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Protectrice des Animaux de POULAINVILLE a fait parvenir en mairie, une demande de subvention de fonctionnement de 100 € au titre de l'exercice 2009. Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention à cette association et ne donne pas suite à cette demande.

## **REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement qui prendra effet en 2004,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur pour un montant forfaitaire de 800 € brut pour la période allant du vendredi 02 janvier 2009 au samedi 14 février 2009 inclus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2009.

## **BULLETIN D'INFORMATION**

Le bulletin d'information du 2ème semestre 2008 est à préparer pour fin décembre 2008.

## **TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE – ANNEE 2008**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à la décision prise par le Conseil Municipal de faire exécuter certains travaux d'aménagement de bâtiment à la salle polyvalente (création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite) par le personnel communal, il y a lieu de transférer le montant des fournitures réglées sur la section de fonctionnement, en section d'investissement.

Après avoir pris connaissance du coût exact des travaux réalisés d'un montant de 1 288,39 euros, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'effectuer le transfert en section d'investissement :

- au chapitre 23, Article 2313 : Somme de 1 288,39 euros (création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à salle polyvalente).

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Travaux Presbytère :**

L'Abbé ROBERT a fait part de ses inquiétudes concernant les travaux de ravalement du presbytère, notamment sur la durée d'exécution. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son intervention auprès de l'entreprise FIRMIN pour qu'elle mette tout en oeuvre pour accélérer la finition des travaux. Il informe également les Conseillers Municipaux des doléances des voisins pour les nuisances dues aux travaux.

- **Regroupement Pédagogique Intercommunal Bovelles, Clairy Saulchoix, Saisseval (R.P.I) :**

Les Maires des communes faisant parties du R.P.I. ont eu la visite de l'inspectrice de circonscription pour examiner les effectifs des différentes structures des communes environnantes. L'inspectrice nous a informé qu'aucune fermeture de classes n'était prévue dans le secteur pour la rentrée 2009.

- **Téléthon :**

Les communes de Bovelles, Ferrières, Seux et l'association Saveuse S'anime organisent une manifestation dans le cadre du Téléthon 2008. Il est prévu des randonnées pédestres et VTT, repas le midi, et jeux inter villages dans l'après midi. Chaque municipalité se répartira les frais de boissons.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,